



pour les
femmes

Après une séparation, vous avez encore besoin d'un plan de sécurité.

Un plan de sécurité, c'est quoi exactement ?

C'est une liste de façons de vous protéger, y compris, en cas de danger, la meilleure manière de quitter votre résidence sans délai et en toute sécurité.

Maintenant que vous êtes séparées...

- mettez à jour votre plan personnel de sécurité ou trouvez un(e) intervenant(e) qui vous aidera à préparer un tel plan
- obtenez des conseils juridiques concernant la garde des enfants, la pension alimentaire pour les enfants, le partage des biens et (au besoin) les ordonnances de protection comme les engagements de garder la paix et les injonctions restrictives
- pour vous aider, faites appel à autant de personnes et de ressources qu'exige votre situation

Voici des choses que vous pourriez faire à la maison...

- changez vos serrures, ajoutez un serrure plus robuste, installez un trou de regard
- dites à votre propriétaire et/ou à vos voisins que votre ex-conjoint ne vit plus avec vous et qu'il ne devrait traîner aux alentours
- mettez le numéro 9-1-1 sur votre composition abrégée et montrez à vos enfants quand et comment l'utiliser
- demandez à un(e) voisin(e) en qui vous avez confiance d'appeler le 9-1-1 s'il y a des bruits suspects qui proviennent de votre résidence

Souvenez-vous que...

- traquer la personne est un crime : ça s'appelle « *harcèlement criminel* »
- le service Assistance-avocats peut vous aider à trouver un(e) avocat(e) dans votre région. Son numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence en crise (dans un centre d'hébergement, dans un hôpital ou à la maison avec un agresseur) est le 1-800-268-8326 / (416) 947-3330.
- la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, sur son site www.gov.on.ca/citizenship/owd/indexf.html, propose des liens utiles sous la rubrique « *Aide aux femmes victimes de violence* »
- dans notre pays, il n'y a pas de « loi de prescription » pour la plupart des actes criminels : vous pouvez donc signaler à la police dont vous avez été victime dans le passé



Trouvez les services disponibles dans votre région de l'Ontario en appelant la ligne "Assaulted Women's Helpline" au 1-866-863-0511 ou, dans le Grand Toronto, au (416) 863-0511. Le numéro ATS est 1-866-863-7868.



Si vous avez accès au réseau Internet, vous pouvez élaborer votre propre plan de sécurité en consultant le site www.shelternet.ca. Suivez le lien intitulé « *Créez un plan de sécurité* » .

La plupart des bibliothèques publiques offrent un accès gratuit au réseau Internet. Si vous utilisez le réseau Internet à la maison, lisez la page intitulée « *Cachez vos activités sur Internet* » du site www.shelternet.ca.